

Rectorat

Division
Budgétaire et
Financière

DBF 3

Ce.dbf3@ac-grenoble.fr
DBF32
Houda GUETTOUCHE
04 76 74 71 82
Mail :
houda.didouche@
ac-grenoble.fr
DBF 3

Ce.dbf3@ac-grenoble.fr

Affaire suivie par :

Marie-laure.MASSA
04 76 74 71 85
Marie-laure.massa@ac-
grenoble.fr

Carole.MARCHAL
04 76 74 71 78
[carole.marchal@
ac-grenoble.fr](mailto:carole.marchal@ac-grenoble.fr)

Nathalie ROQUE
[Nathalie.roque@ac-
grenoble.fr](mailto:Nathalie.roque@ac-grenoble.fr)
04 76 74 74 49

Stanislas.MERMOZ
04 76 74 71 84
stanislas.mermoz@ac-
grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Grenoble, le 9 décembre 2019

La Rectrice de l'académie de l'académie de
Grenoble
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie, directeurs académiques des services
de l'éducation nationale

CIRCULAIRE RELATIVE AUX FRAIS DE CHANGEMENT DE RESIDENCE EN METROPOLE PERSONNELS DU 1^{ER} DEGRE

REFERENCE

*Décret 90-437 du 28 mai 1990, titre III, articles 17 à 26
Arrêté du 26 novembre 2001*

PIECE JOINTE

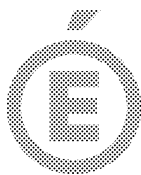
Annexe A : Liste des pièces à fournir

L'affectation prononcée, à titre définitif, dans une commune différente de celle dans laquelle l'agent était antérieurement affecté constitue un changement de résidence. Suite à cette affectation, l'agent peut bénéficier d'un remboursement de ses frais de changement de résidence en constituant préalablement un dossier qui est téléchargeable sur le PIA Intranet onglet « personnels », rubrique « frais de changement de résidence en métropole » et sur le site internet de l'académie de Grenoble, rubrique « personnels, frais de déplacement ».

I CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier complet, en deux exemplaires, accompagné d'un RIB avec nom, prénom et mention de l'adresse personnelle, visé par le supérieur hiérarchique qui le retournera par voie postale au service DBF 32 du rectorat de Grenoble.

- pour les personnels du 1^{er} degré public :
DSDEN de la HAUTE-SAVOIE - SEM , 7 rue Dupanloup
74040 ANNECY CEDEX



2/2

- pour les personnels du 1^{er} degré privé
DSDEN de l'ARDECHE - SMEP , 18 place André Malraux
07006 PRIVAS CEDEX

Chaque service transmettra le dossier après visa, au service DBF 32 pour mise en paiement avec l'arrêté d'ouverture des droits.

Une prime d'installation peut être obtenue dans le cadre de l'action sociale sous réserve de remplir certaines conditions (géographique, revenu...). Le dossier de demande est téléchargeable sur le PIA rubrique « Action sociale- prime spécifique d'installation ».

II Pour un départ à la retraite d'un personnel logé par nécessité de service :

L'agent doit demander un dossier de couleur rose « état de demande de remboursement de frais de déménagement à l'intérieur de la résidence », à la DBF 32. En cas de besoin et en précisant le nombre de personnes concernées, l'établissement peut s'adresser à :

M. Stanislas MERMOZ (stanislas.mermoz@ac-grenoble.fr) pour les dossiers de A à B

Mme Marie-Laure MASSA (marie-laure.massa@ac-grenoble.fr), pour les dossiers de C à I

Mme Carole MARCHAL (carole.marchal@ac-grenoble.fr) pour les dossiers de J à P.

Mme Nathalie ROQUE (nathalie.roque@ac-grenoble.fr) pour les dossiers de Q à Z.

Avec une copie à ce.dbf3@ac-grenoble.fr.

Pour obtenir des renseignements relatifs aux ouvertures de droit à une indemnité de frais de changement de résidence, il convient de s'adresser à :

- DSDEN SEM 74 (public) ou DSDEN 07 SMEP (privé)

Pour tout renseignement complémentaire sur la constitution du dossier, l'agent peut s'adresser par courriel ou par téléphone au gestionnaires de la DBF32 avec une copie à ce.dbf3@ac-grenoble.fr.

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet du rectorat et sur le PIA intranet.

Pour les changements de résidence vers les départements d'outremer, une circulaire sera actualisée au début de l'année 2020 et publiée sur le PIA intranet et sur le site internet de l'académie.

Je vous remercie de diffuser cette circulaire auprès des personnels placés sous votre responsabilité.

Pour la Rectrice et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie

Valérie RAINAUD